

ATELIER DE CONCERTATION

GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU DANS
LES SECTEURS N1-2 ET N1-3 DU PERIMETRE N'FIS

COMPTE-RENDU SYNTHETIQUE

Atelier multi-acteurs N°3

10 Mars 2020

Auteurs : Abdessamad Hadri

Amar Imache

Lisode

VERSION : Avril 2020



المملكة المغربية
ROYAUME DU MAROC



التعاون
الألماني

DEUTSCHE ZUSAMMENARBEIT



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Ambassade de Suisse au Maroc
Bureau de programme de la coopération suisse

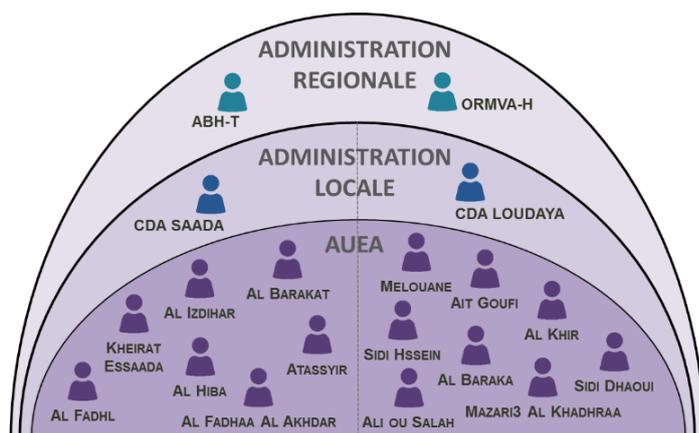


Programme d'Appui à la Gestion
Intégrée des Ressources en Eau
برنامج دعم التدبير المتكامل للموارد المائية

RAPPEL DE LA DÉMARCHE

Dans le territoire du N’Fis, les agriculteurs de la Grande Hydraulique en général, et particulièrement ceux des secteurs N1-2 et N1-3, souffrent d’un déficit notable de fourniture en eau de surface en raison des sécheresses récurrentes observées ces dernières années. Etant donné que cette situation entraîne impérativement le recours aux eaux souterraines déjà dans un état de surexploitation avancé, une dynamique collective qui vise l’usage économe et efficace des ressources en eau a été mise en place. Le projet de reconversion collective des périmètres irrigués en cours de mise en place par l’Office de Mise en Valeur Agricole du Haouz, présente une opportunité à la fois pour les agriculteurs et les gestionnaires concernés, pour arriver ensemble à des solutions permettant l’amélioration de la gestion de l’eau et garantir la durabilité de l’activité agricole. Cette dynamique s’inscrit dans le cadre de la Déclaration Régionale de Marrakech pour l’Eau signée en 2018 et s’appuie sur davantage de dialogue et de concertation qui impliquent toutes les parties prenantes.

UNE CONCERTATION ENTRE AUEAs ET ADMINISTRATIONS POUR UNE GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU



GESTION PARTICIPATIVE DES RESSOURCES EN EAU

d’équipement achevés et qui participeront d’autant plus dans la distribution et la gestion de l’eau.

En vue de réussir les efforts déployés en matière d’économie d’eau, l’objectif aujourd’hui est donc de créer un espace de concertation pour définir collectivement des règles de gestion, d’économie et de contrôle des eaux d’irrigation applicables à tous les agriculteurs dans les secteurs concernés. Cet espace de dialogue présente un intérêt certain pour les agriculteurs qui développeront ainsi une vision plus claire sur le devenir des AUEAs une fois les travaux

LA FINALITÉ : UN CONTRAT DE GESTION PARTICIPATIVE

Le contrat de gestion participative constitue l’outil idéal pour mettre en œuvre des actions concrètes garantissant l’engagement des agriculteurs d’une part, et des gestionnaires concernés d’autre part. Il peut couvrir à la fois des aspects organisationnels des AUEAs (p.ex. développement des activités, mécanismes d’échange, fédération, ...), la définition des mécanismes de participation des usagers à la gestion et au contrôle de la ressource, la mise en place d’incitations aux bonnes pratiques d’économie d’eau, ou encore la réalisation d’études approfondies et de programmes d’encadrement des agriculteurs ciblés et préalablement identifiés.

Ce document est le compte-rendu de la troisième étape de la concertation multi-acteurs (Présidents des AUEAs concernées et différentes administrations) qui a comme objectifs de (i) rappeler les mesures identifiées et validées collectivement lors du dernier atelier, de (ii) structurer et hiérarchiser ces mesures et (iii) co-construire le plan d’action sur lequel les parties peuvent s’engager.

PRINCIPAUX RESULTATS DE LA RENCONTRE

La rencontre a débuté par un mot de bienvenue à deux voix : Madame Mounia BENGHANEM de l'ABHT et Monsieur Adnan FRIRIKA de la GIZ. Au total, 32 personnes ont participé à cet atelier. En plus des présidents des 19 AUEA, plusieurs agents de l'ORMVAH dont les deux directeurs des CMV Saada et Loudaya, des cadres de l'ABHT et de l'ONCA ainsi que deux observateurs du BET en charge de la mise en œuvre de l'école au champ « eau d'irrigation ».



Rappel et structuration des mesures/règles/actions identifiées précédemment

Au début de l'atelier, les différentes actions, mesures et règles identifiées collectivement lors du 2^{ème} atelier de la concertation multi-acteurs ont été rappelées suivant un classement en cinq catégories :

- **Capacitation et organisation des usagers**
- **Mesures de contrôle et de gestion des ressources en eau**
- **Amélioration des connaissances**
- **Financement & tarification**
- **Modification des pratiques**

Les différentes actions/mesures/règles présentées dans le tableau ci-dessous ont été rediscutées et reformulées le cas échéant.

Capacitation et organisation des usagers	Créer une fédération rassemblant les 19 AUEA
	Bénéficier des sessions de formation pratiques et thématiques au champ menées par l'ORMVAH et l'ONCA
	Bénéficier des sessions d'école au champs Irrigation menées par la GIZ et l'ONCA
	Maintenir et renforcer le conseil agricole de façon régulière
	Sensibiliser l'ensemble des agriculteurs au fonctionnement du réseau et aux enjeux associés
	Mettre en place un système de suivi de cette capacitation (avec indicateurs)
	Faciliter l'utilisation des données météorologiques produites par le CMV pour les agriculteurs
	Sensibiliser le public sur les enjeux et l'importance des eaux souterraines
	Construire des locaux pour les AUEA (mesure controversée)
Faire une doléance collective auprès du Ministère de l'agriculture pour réviser la loi qui régit les AUEA afin de l'actualiser et de répondre aux attentes actuelles des AUEA en termes de missions (dimension financière en particulier)	
Mesures de contrôle et de gestion des ressources en eau	Généraliser les réunions régulières entre les présidents des AUEA et l'ORMVAH pour : - programmer la distribution de l'eau en début de campagne agricole - suivre les prévisions et adapter les quantités allouées à l'ORMVAH - gérer les crises et conflits liés à la répartition de l'eau
	Mettre en place une planification collective pluriannuelle intégrant les eaux de surface et les eaux souterraines
	Tester la méthode IRR (Initiative à Résultat Rapide) pour accélérer le traitement des dossiers des agriculteurs souhaitant bénéficier de l'aide à la reconversion au goutte-à-goutte
	Mettre en place un numéro vert pour informer directement l'ORMVAH des fuites éventuelles
	Mettre en place des compteurs sur l'ensemble des puits et forages (mesure controversée)
	Adopter des technologies modernes de pilotage à distance de la distribution de l'eau
	Ouvrir une nouvelle période de régularisation des puits et forages illicites par l'ABH
	L'octroi d'autorisations de creusement par l'ABH pour des forages collectifs
	Augmenter le nombre de contrôleurs de l'ORMVAH sur le terrain
Mettre en place des mécanismes de contrôle des règles de gestion de l'eau par les usagers	
Amélioration des connaissances	Etudier la possibilité de mettre en place un dispositif collectif de collecte des eaux pluviales
	Actualiser les études techniques et scientifiques sur l'état de la nappe
	Mettre en place un réseau de nouveaux piézomètres
	Déclarer et recenser l'ensemble des points d'eau
Financement & tarification	Mettre en place des subventions ou de mesures compensatoires pour encourager les économies d'eau (mesure controversée) Exemple : mettre en place un plan de cultures subventionné adapté aux quantités d'eau disponible
	Mettre en place des mécanismes de rétributions financières au profit des AUEA contre certains services rendus (relever les compteurs, réparer certaines fuites ou casses...)
	Généraliser des contributions financières (même symboliques) pour les adhérents des AUEA
	Mettre en place une facturation collective : l'ORMVAH facture à chaque AUEA, les AUEA facturent à leurs adhérents
Modification des pratiques	Intensifier les opérations de maintenances afin d'assurer les différents services
	Mettre en place de nouveaux réservoirs de stockage pour mieux répondre à la demande

Après être rappelées et explicitées, les différentes actions/mesures/règles ont été hiérarchisées en notant le nombre des participants, en posant les questions « qui...

- Est d'accord avec cette proposition ?
- N'est pas d'accord avec cette proposition ?
- S'engage personnellement à la mettre en place ? »



Toutes les propositions ont été jugées importantes et quasiment tout le monde était d'accord. Par ailleurs sur la question de l'engagement, seuls les présidents pouvaient vraiment se prononcer, les représentants des administrations doivent d'abord soumettre les propositions à leurs hiérarchies respectives avant d'obtenir un engagement formel.

Ainsi, les participants de l'atelier ont procédé à une hiérarchisation des propositions par ordre d'importance et de faisabilité, en acceptant le fait que la réalisation de toutes les actions n'est pas faisable dans un premier temps.

Sur la base de cette hiérarchisation, 11 actions/mesures/règles ont été ainsi choisies pour faire l'objet de l'exercice de co-construction du plan d'action.

Co-construction du plan d'action

La co-construction du plan d'action consistait à mettre sur une première colonne d'un tableau dessiné sur le mur en face des participants toutes les mesures/actions/règles et pour chacune d'elles détailler : le contenu, l'objectif principal, les responsabilités et l'engagement des AUEA, les responsabilités et l'engagement des administrations (sur quoi les parties s'engagent concrètement : réalisation, financement, coordination...), zone concernée si nécessaire, délais de réalisation et indicateur de succès (à partir de quand, quoi, combien...on peut considérer l'action réalisée, on ne parle pas d'impact ici, on parle juste de dire si l'action a bien été réalisée). Les différentes rubriques de ce tableau ont été collectivement renseignées au fur et à mesure. Les résultats de ce travail sont présentés dans le tableau sur la page suivante.



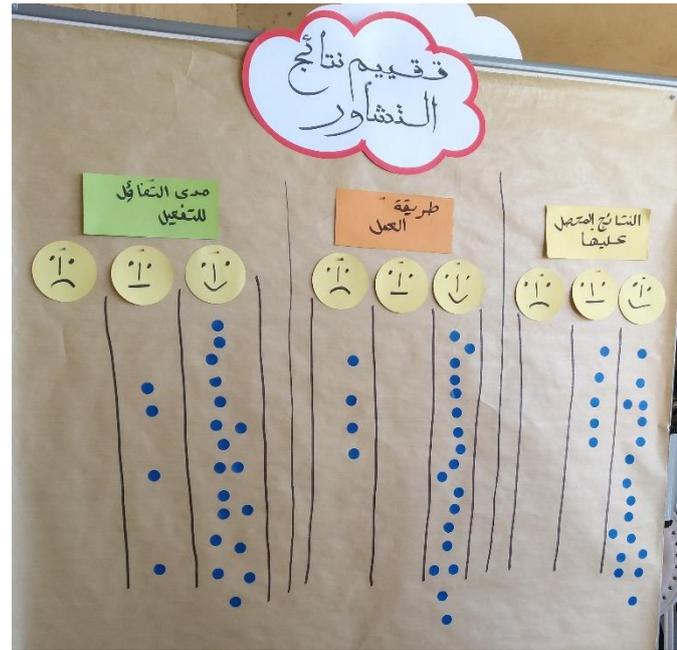
Actions & mesures	Contenu	Objectif principal	R&E AUEA	R&E Admin.	Zone	Délais	Indic. Succès	Remarques Précisions
Créer une fédération rassemblant les 19 AUEA	-	Unifier les efforts et valoriser les AUEA	Réunion préparatoire entre les présidents des AUEAs	Encadrer et accompagner	-	Fin de la saison agricole	Obtenir le récépissé provisoire avant la fin de 2020	L'ONCA et la GIZ vont accompagner
Généraliser les réunions entre les présidents des AUEA et l'ORMVAH	Programmation des dotations en eau, la maintenance et la gestion des crises	Facilitation des procédures, communication et implication des associations	Répondre présents aux réunions et communication des infos aux agriculteurs	Organisation des réunions, mise en place des moyens et assurer une représentativité	-	A partir de la saison agricole suivante	Tenir la première réunion en septembre 2020	Fournir des infos de la part de l'ABHT et présence en cas de besoin
Intensifier les opérations de maintenances afin d'assurer les différents services	Selon la demande	Assurer le bon fonctionnement des différents services	Communiquer des infos et sensibiliser les agriculteurs pour lutter contre le vandalisme	Intervention dans les meilleurs délais	-	-	Service permanent	A travers les contrats cadres et les marchés de maintenance de l'ORMVAH
Déclarer et recenser l'ensemble des points d'eau	Inventaire exhaustif	Connaissance de l'état des lieux	Les présidents participeront eux-mêmes dans l'inventaire	Réalisation de l'inventaire (en utilisant un questionnaire)	-	Fin mars	Inventaire exhaustif des points d'eau en fin mars	Etape préliminaire pour la régularisation des puits
Ouvrir une nouvelle période de régularisation des puits et forages illicites par l'ABH	Formuler une demande et la soumettre au Directeur et au conseil d'administration de l'ABHT							
L'octroi d'autorisation de creusement par l'ABH pour des forages collectifs	-							
Mettre en place une planification collective pluriannuelle intégrant les eaux de surface et les eaux souterraines	-	-	Communiquer les informations relatives à l'usage de l'eau et implication de la fédération	Réalisation d'une étude détaillée	Mise en place d'une expérience pilote	Une année	Réalisation de l'étude	-
Mettre en place un réseau de nouveaux piézomètres	Intégration et réhabilitation des piézomètres mis en place par l'ORMVAH chez quelques agriculteurs	Actualisation et amélioration de la connaissance de l'état de la nappe	La préservation des équipements de mesures	(ABHT) Participation à la réhabilitation des piézomètres	-	Une année	Piézomètres en état de marche	-
Etudier la possibilité de mettre en place d'un dispositif collectif de collecte des eaux pluviales	Etude en cours	Limitation des « pertes » en eau	Communiquer les données requises par l'étude	(ABHT) réalisation des visites des lieux	divers AUEA	Fin 2020	-	-
Renforcer et maintenir le conseil agricole	-	Renforcement des capacités des agriculteurs	Participation et présence aux formations	Programmation des formations	-	-	Nombre de sessions de formation/ Nbre de formations ayant connu la participation des mêmes personnes/ Nbre d'agriculteurs ayant mis en place ce qu'ils ont appris	-

Evaluation du processus de concertation

A la fin de l'atelier, les participants ont procédé à une évaluation anonyme à chaud des résultats de la concertation dans son ensemble jusqu'à ce jour. Les participants ont été invités à évaluer éléments suivants :

- Votre niveau de satisfaction individuelle par rapport aux résultats obtenus à travers ce processus de concertation
- Votre niveau de satisfaction individuelle par rapport la méthodologie de travail
- Votre niveau d'optimisme relatif à la mise en place des propositions dans le cadre d'un CGP

Les résultats étaient comme suit :



Concernant le niveau de satisfaction individuelle par rapport aux résultats obtenus à travers ce processus de concertation et le niveau d'optimisme relatif à la mise en place des propositions dans le cadre d'un CGP, la plupart des participants sont contents et optimistes. 5 personnes ont exprimé une satisfaction moyenne vis-à-vis des résultats et 4 personnes ont exprimé un niveau d'optimisme moyen quant à la réalisation des propositions. Concernant le niveau de satisfaction individuelle par rapport la méthodologie de travail, la plupart des participants se sont montrés très satisfaits. 4 participants ont exprimé leur mécontentement.

PROCHAINES ETAPES

La prochaine étape du présent travail consiste à soumettre l'ensemble des propositions rapportées ici à la direction de l'ABHT afin de les examiner et de les faire remonter aux différentes administrations partenaires de la démarche (ORMVAH et DRCA). Il s'agit ensuite de faire un retour argumenté à l'ensemble des participants sur ces propositions et apporter les clarifications nécessaires à la rédaction du contenu d'un CGP réaliste, pertinent et adapté au contexte des 19 AUEAs concernées. Ce retour sera également l'occasion de pointer les engagements effectifs que pourraient/de devraient prendre chaque partie en tant que futur signataire avant la rédaction finale du contrat de gestion participative, objet de ce processus.

